



Instruction N° 001 /SEPMBPE/DGBF/DBE du 1^{er} AVRIL 2018 fixant le
calendrier d'élaboration du budget de l'État au titre de la gestion 2019.

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le décret n°2013-461 du 19 juin 2013 déterminant le processus annuel d'élaboration du budget de l'Etat fixe les principales étapes dudit processus et les délais y afférents. Pour être en conformité avec les dispositions constitutionnelles et celles du décret précité, suivant lesquelles le parlement est saisi du projet de loi de finances avant la fin de la session ordinaire, le calendrier d'élaboration du budget de l'État pour la gestion 2019 est fixé dans la présente instruction qui précise les principales étapes du processus.

II- CALENDRIER D'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

Pour que le budget 2019 soit exécutable dès le début de l'année, les différentes étapes déclinées ci-dessous devront être impérativement respectées :

1- Élaboration du Programme d'Investissements Publics

Le Programme d'Investissement Publics 2019-2021 doit être disponible au plus tard le 20 mars 2018.

2- Élaboration du cadrage macroéconomique

Le cadrage macroéconomique pour l'année 2019 doit être disponible au plus tard le 30 mars 2018.

3- Élaboration du cadrage budgétaire

Le cadrage budgétaire devra être élaboré au plus tard le 18 mai 2018.

4- Élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP)

Le DPBEP devra être disponible au plus tard le 31 mai 2018.

5- Notification des enveloppes budgétaires par lettre de cadrage du Premier Ministre

L'envoi de la lettre de cadrage du Premier Ministre devra intervenir au plus tard le **8 juin 2018**.

6- Organisation des conférences internes aux Institutions, Ministères Sectoriels et Collectivités Décentralisées

Les conférences internes devront se tenir au plus tard le **27 juin 2018**.

La transmission des propositions de budget des ministères et institutions à la Direction Générale du Budget et des Finances se fera au plus tard le **29 juin 2018**.

7- Organisation des conférences budgétaires

Les conférences budgétaires se tiendront du **23 juillet au 17 août 2018**.

8- Organisation des conférences ministérielles

Les conférences ministérielles se tiendront du **22 août au 03 septembre 2018**.

9- Examen et adoption de l'avant-projet de Loi de Finances en Conseil des Ministres

Le Gouvernement examinera et adoptera le projet de budget en Conseil des Ministres dans la période du **19 au 26 septembre 2018**.

10-Transmission du projet de budget au Parlement

Le projet de budget devra être transmis au Parlement au plus tard le **lundi 15 octobre 2018**.

11-Mise en place du budget 2019

Après le vote par le Parlement et sa promulgation par le Président de la République, la mise en place du budget par la Direction Générale du Budget et des Finances devra se faire au plus tard le **11 janvier 2019**.

